

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/02

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres absents : 10

Dont membres représentés : 5

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Françoise CAMPREDON, Yves ESCAPE, Marc BILLES, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Nathalie PIQUE (pouvoir à Guy PALOFFIS), Carine DEVOYON (pouvoir à Laurence BARBERA), Karine CAROLA (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Bertille MARTY (pouvoir à Xavier ROCA), FALZON Christian (pouvoir à Xavier ROCA)

Absents excusés : Christelle LEOEUF, Laurent FOURMOND Yannick COSTA, Nicolas OLIVE, Evelyne SARRAZIN

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation : 24/02/2022

PRIX DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT COMMUNAL
« AL VINYER »

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de lotissement communal « Al Vinyer » situé le long de l'ancienne route d'Estagel, sur l'actuelle parcelle AL 2. Ce lotissement est composé de 10 lots hétérogènes, en 2, 3 et 4 faces. Le permis d'aménager autorisant ce lotissement a été accordé le 1^{er} juin 2021, et est maintenant purgé de tout recours.

M. le Maire informe qu'une commission d'élus s'est réunie le 21 décembre dernier afin de discuter des modalités d'attribution des parcelles de ce lotissement. En prenant en compte le marché immobilier des terrains à bâtir, ainsi que les coûts de réalisation du lotissement (acquisition du terrain d'assiette, travaux, maîtrise d'œuvre...), la commission a proposé de fixer le prix de vente des parcelles viabilisées à 220 € / m².

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la mise à la vente des dix lots composant le lotissement communal « Al Vinyer » au prix 220 € / m².

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** de la mise à la vente des dix lots composant le lotissement communal « *Al Vinyer* » au tarif proposé par M. le Maire, soit 220 € /m²

► **PRECISE** que les actes notariés seront passés par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, notaire associé à MILLAS -66170-,

► **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile en la matière.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.